

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 19/2025

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAMVS ET CHOOSE PARIS REGION (AGENCE D'ATTRACTIVITE REGIONALE) PERMETTANT LA REPRESENTATION DE L'INTERCOMMUNALITE SUR LE SALON HANNOVER MESSE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire relative à la délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président de la CAMVS n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en matière de développement économique ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération souhaite promouvoir son territoire, ainsi que ses disponibilités foncières et immobilières auprès des promoteurs et des investisseurs franciliens ;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il est opportun que la Communauté d'Agglomération soit représentée au salon Hannover Messe, se tenant du 31 mars au 4 avril 2025 et réunissant les professionnels de l'industrie, tous secteurs confondus ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la proposition de l'Agence d'attractivité régionale Choose Paris Region de faire participer la CAMVS à cet événement, sur son stand, à titre onéreux, pour une participation de 2 500 euros TTC, en relation avec d'autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale d'Île-de-France ;

CONSIDÉRANT que Choose Paris Region assure la logistique administrative et technique avec l'organisateur, ainsi que, l'agencement du stand ;

DÉCIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, la convention de partenariat

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

« Salon Hannover Messe 2025 » (projet ci-annexé) à conclure avec l'Agence d'attractivité régionale Choose Paris Region, ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 06/03/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250306-58917-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

Publication ou notification : 6 mars 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature of Franck Vernin, consisting of a stylized 'F' and 'V' followed by a cursive name.

Franck Vernin